

Publication	Pays	Périodicité	Date	Section / Page
Finances News	Maroc	Hebdomadaire	15 juin 07	Finances P 9

Flouss.com

Le low cost du transfert d'argent

❑ **Lancement en France de la première carte magnétique de transfert d'argent, baptisée Flouss.com.**

❑ **Conçu par deux MRE, Flouss.com présente de multiples avantages à même de faciliter la vie à nos compatriotes résidant à l'étranger.**

Et la première carte internationale de transfert d'argent naquit ! Lancée le 11 juin courant en France, cette carte baptisée «Flouss.com» est née à l'initiative de deux MRE, Yassir Chakib et Amine Smabhi qui, excédés par les attentes interminables aux guichets de la poste et peu désireux de continuer à payer des frais très élevés pour leur envoi d'argent au Maroc, ont eu la simple idée d'appliquer aux transferts d'argent les dernières innovations technologiques, tant dans le domaine d'Internet que dans celui des moyens de paiement.

Ils ont commencé d'abord par créer la société Sencillo SAS qui lance aujourd'hui le service Flouss.com, en partenariat avec la Banque Accord, spécialiste des moyens de paiement en France. «Un service créé par des MRE pour des MRE», martèle fièrement Yassir Chakib, Président-directeur général de la société. En effet, présentée à la presse nationale jeudi dernier à Casablanca par ses deux promoteurs, la carte Flouss.com présente d'indéniables avantages. Elle facilite le transfert, sécurise les transactions et réduit sensiblement les coûts.

En effet, rechargeable à hauteur de 6.000 euros par an, elle permet au client installé en France de l'alimenter 24h/24 et 7j/7 à partir du site Internet flouss.com. Une fois chargée, le bénéficiaire, alerté par mail ou SMS, peut retirer, instantanément, les sommes chargées sur la carte depuis tout guichet bancaire du réseau Cirrus de Master Card (partout dans le monde et environ 2.000 guichets au Maroc). La carte Flouss.com ne coûte que 39 euros lors de sa création et les coûts de transfert et de retrait sont minimes. Ainsi, «dors-

qu'un client envoie 100 euros au Maroc, le coût global de transfert d'argent (10,5 euros, frais de change compris) est deux fois moins élevé que par les circuits classiques», assure Chakib. De plus, précise-t-il, «les tarifs sont dégressifs en fonction des sommes transférées». Aucun frais d'abonnement ni de renouvellement n'est cependant attaché à la carte. «Réduire le coût du transfert, c'est transférer plus et apporter plus à notre pays»,

fait remarquer Chakib.

Notons par ailleurs que la carte Flouss.com peut être utilisée partout dans le monde, pourvu que le client soit installé en France ; et si le service Flouss.com est aujourd'hui disponible uniquement en France, il sera néanmoins vite étendu à l'Espagne, en fin d'année, puis dans une deuxième étape à l'Italie avant fin 2008. Bon vent ! ❑

Mehdi Michbal

Transfert d'argent : Un business juteux

Les transferts d'argent des migrants vers leurs pays d'origine se sont élevés à un total d'environ 232 milliards de dollars. Ils représentent la deuxième source, en valeur, de financement externe après les investissements directs étrangers (IDE). Au Maroc, les transferts des MRE ont atteint pour les quatre premiers mois de l'année plus de 15,6 milliards de dirhams. Avec cette nouvelle solution, Flouss.com compte concurrencer le leader mondial Western Union qui tient le haut du pavé dans le domaine.

Publication	Pays	Périodicité		Date	Section / Page
Nouvelle tribune	Maroc	Hebdomadaire		15 juin 07	Finances P 26

Transferts d'argent Flouss.com révolutionne le marché



Les managers de Flouss.com et les représentants de leurs partenaires, MasterCard et Banque d'Accord

Les opérateurs du transfert d'argent ont de quoi se tenir. Un nouvel arrivant, la société Sencillo SAS, en partenariat avec la Banque Accord, spécialisée dans les moyens de paiements, vient de s'introduire sur le marché avec une innovation technologique qui ne manquera pas de révolutionner le transfert d'argent en misant sur le mariage entre la monétique et l'Internet. Résultat, une carte de transfert d'argent rechargeable gérée à distance via l'Internet.

Le fonctionnement de ce nouvel outil de transfert d'argent est simple. Le Marocain résident (ou toute autre personne résident) en France, et très prochainement en Espagne et en Italie, contacte la société Sencillo SAS via son site (www.flouss.com) et

remplit le formulaire correspondant. En retour, il reçoit un contrat pré-rempli et une carte inactive. Il assemble des justificatifs demandés par et renvoie le contrat signé avec les documents exigés. Une fois que son dossier est accepté par Banque Accord, un message il peut activer sa carte sur le site. Enfin, il confiera cette carte non nominative à un bénéficiaire de son choix au Maroc (parents, enfants, frère, sœur, ami, etc.) avec le code secret (PIN) obligatoire pour tout retrait. Par la suite, et à chaque fois qu'il souhaite transférer de l'argent au Maroc, il se rend sur son espace personnel sécurisé sur le site 24 h/24 et 7j/7 et procède au chargement instantané de la carte par débit de sa carte bancaire classique de type Carte Bleu ou

Mastercard. Une fois cette opération réalisée, le détenteur de la carte au Maroc peut retirer instantanément tout ou partie de la somme transférée dans tout le réseau de guichets automatique mondial Cirrus et Mastercard et dans plus de 2000 guichets automatiques bancaires.

Côté avantages, en plus de la simplicité, de l'instantanéité et de la sécurité de la transaction, la carte Flouss.com est très compétitive en terme de coût comparativement aux solutions de transferts d'argent classique.

Moyen coûteux

«Le client doit s'acquitter de 39 euros pour l'obtention de la carte à très longue validité et payer à chaque transfert des frais qui sont les plus bas comparativement aux circuits clas-

siques», a souligné M. Yassir Chakib, Président de la société Sencillo SAS, avant d'ajouter «qu'il n'y a ni frais d'abonnement au site ni de renouvellement de la carte sauf en cas de détérioration, à condition bien évidemment que le client procède au moins à une recharge durant l'année». Ainsi, pour un transfert de 100 euros, le client paie un coût global de 10,5 euros, frais de change compris. «Ce coût est environ deux fois moins élevé que celui des transferts classiques qui s'élève entre 15 % et 20 % du montant transféré», renchérit M. Chakib. De plus, les tarifs appliqués sont dégressifs en fonction des sommes transférées qui sont plafonnés à 6 000 euros l'année.

Moussa Diop

Publication	Pays	Périodicité	Date	Section / Page
Nouvelle Tribune	Maroc	Hebdomadaire	15 juin 07	Finances P 26

Entretien avec M. Yassir Chakib, Président de la société Sencillo SAS “On facture grosso modo moitié moins cher que les opérateurs de transferts classiques”



La Nouvelle Tribune : Pouvez-vous présenter brièvement votre société, Sencillo SAS?

M. Yassir Chakib : Sencillo SAS une entreprise fondée en 2006 par deux entrepreneurs franco-marocains, Amine Smahi et moi-même. Face aux tracasseries interminables aux guichets de la Poste et afin d'offrir aux Marocains résidant en France des moyens de transfert d'argent moins coûteux, nous avons eu l'idée d'appliquer aux transferts d'argent les dernières innovations technologiques, tant dans le domaine d'Internet que dans celui des moyens de paiement. Flouss.com, dont la marque est détenue par la société Sencillo SAS, est une première concrétisation de cette volonté.

Comment est né l'idée de lancer ce concept de transfert d'argent par carte et quels sont ses avantages comparativement aux solutions classiques?

Le concept de transfert d'argent par carte germe en nous il y a plusieurs années. Les transferts classiques faisaient perdre aux MRE beaucoup de temps du fait qu'il

fallait à chaque fois remplir un formulaire et se déplacer dans une agence. Venant du secteur des nouvelles technologies de l'information, nous avons essayé de voir si on pouvait appliquer les dernières innovations technologiques (Internet et les moyens de paiements) pour simplifier le processus. Cela fait plus de deux années qu'on travaille sur ce concept.

Les avantages de ce nouveau concept de transfert d'argent comparativement aux solutions classiques sont nombreux. Nous pouvons en citer deux principales. La première est la simplification. En effet, 24 h/24 et 7j/7, le client peut transférer de l'argent simplement de chez lui à la personne de son choix vivant au Maroc par exemple. Il s'agit aussi pour le bénéficiaire d'une simplification dans la mesure où il n'est plus tenu d'aller faire la queue dans une agence du fait qu'il peut retirer instantanément après la recharge de la carte dans les guichets automatiques bancaires du réseau Cirrus de MasterCard. La seconde est le coût. Le transfert avec Flouss.com est de loin le moins coûteux. On

facture grosso modo moitié moins cher que les opérateurs de transferts classiques.

La carte Flouss.com respecte-t-elle la réglementation internationale en matière de transfert d'argent?

Absolument. La carte Flouss.com est une carte émise par une banque française qui respecte la réglementation locale. En plus, elle est validée par la Banque de France à la laquelle on a présenté le modèle. Celle-ci nous a signifié un certain nombre de recommandations à respecter, dont le problème de blanchiment d'argent, et nous a délivré par la suite une autorisation pour commercialiser la carte Flouss.com et donc procéder au transfert d'argent. Bref, Flouss.com est une solution qui respecte la réglementation française et européenne en matière de transfert d'argent.

Pourquoi le montant des transferts permis par Flouss.com est plafonné à 6 000 euros par an?

Nous sommes partis des statistiques des transferts des Marocains résidant à l'étranger

(MRE) qui constituent notre cible et nous avons trouvé que le montant moyen transféré par un MRE est de 2000 euros par an. Ainsi, nous avons jugé que le montant de 6 000 euros est largement suffisant. Pour ceux qui envoient des montants supérieurs, ils existent des canaux plus adaptés et classiques de type banque à banque par exemple qui sont beaucoup plus intéressants pour les transferts de gros montant.

Enfin peut-on avoir une idée sur vos objectifs?

Notre ambition est d'instaurer la marque Flouss.com comme moyen simple, convivial et économique pour le transfert d'argent. Dans ce cadre, notre objectif est de conserver une longueur d'avance sur le marché sachant que de nouveaux concurrents ne tarderont pas à faire leur apparition sur le marché. C'est ainsi qu'on compte offrir aux MRE la possibilité d'effectuer les transferts d'argent via le téléphone portable.

Propos recueillis par
Moussa Diop